

Mâconnais Beaujolais Agglomération

Communication bulletins municipaux

Propositions d'articles

Votre nouvelle communauté d'agglomération : MBA

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Val de Saône (CAMVAL) et la Communauté de Communes Mâconnais-Beaujolais (CCMB), comme le prévoyait la loi NOTRe, ont fusionné afin de donner naissance à une nouvelle intercommunalité nommée Mâconnais –Beaujolais Agglomération.

Cette nouvelle Communauté d'Agglomération qui s'est dessinée aux portes de la Métropole lyonnaise réunit aujourd'hui 75 900 habitants sur un peu plus de 300 km². Elle offre une opportunité de réunir les différents atouts touristiques, économiques et fonctionnels, que recèlent les deux anciennes communautés afin de mettre en valeur l'attractivité, le dynamisme du territoire et d'apporter des services à la population.

La mutualisation des moyens permet aux 39 communes qui la composent d'intervenir dans un champ de compétences élargi.

Mâconnais-Beaujolais Agglomération assure des compétences dans les domaines :

- **du développement économique** (pépinière d'entreprises, zones d'activités, accompagnement des entreprises...),
- **de la collecte et du traitement des déchets ménagers** (collecte, tri et traitement mais aussi prévention, valorisation des déchets, animations scolaires...),
- **de la protection de l'environnement et du cadre de vie** (déplacements doux, voie verte-voie bleue, Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations GEMAPI, Plan Climat Air Energie Territorial PCAET...)
- **de l'aménagement de l'espace**
- **de l'habitat** (programme Local de l'Habitat, actions et aides financières en faveur du logement social...)
- **de l'enseignement supérieur** (soutien aux implantations, développement et promotion)
- **de l'accueil de la petite enfance** (19 équipements : crèches, multi-accueil, micro-crèches offrant 405 places d'accueil, Relais d'Assistants Maternels (RAM)...))
- **du transport urbain et scolaire**
- **du tourisme** (Office de Tourisme Communautaire et Bureaux d'Information Touristique...)
- **d'équipements sportifs et culturels** (Conservatoire Edgar Varèse, centre aquatique communautaire de Mâcon et piscine d'Azé)
- **d'accueil des gens du voyage**
- **de la politique de la ville** : participation au contrat de ville et soutien aux dispositifs d'accès à l'emploi, d'insertion et de prévention de la délinquance

Présidé par Jean-Patrick Courtois, Maire de Mâcon, le conseil de communauté de Mâconnais-Beaujolais Agglomération est composé de 77 conseillers communautaires titulaires, parmi lesquels 15 vice-présidents, et 35 conseillers communautaires suppléants. Tous les conseillers communautaires sont élus locaux dans l'une des 39 communes membres.

Mâconnais Beaujolais Agglomération
67, esplanade du Breuil – cs 20811 – 71011 MÂCON CEDEX
Tél. 03 85 21 07 70 – Mail : accueil@mb-agglo.com
www.mb-agglo.com

+ Photo Jean-Patrick Courtois
Maire de Mâcon
+ carte de la communauté d'agglo